BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET	Date : 18 / 03 / 20

INTITULÉ DE L'ACTION : TNEKET BATTLE

DÉPENSES (*)		**RECETTES**	
Location(s) (1)	1331	Autofinancement	401
Matériel technique	607	Tombola	200
Tonelle	724	Vente de gâteaux	200
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Prise charge des frais de transport Artiste	200		
Boissons et alimentation	200		
Loge artiste	200		
Achat de fournitures (3) *(à détailler)*		Autres financements *(à préciser)*	200
		Mecena	100
		Financement personnel	100
Assurance			
Tracts, affiches	200		
Affiche	100		
Vidéo promo	100	**Aide demandée au PIC**	**1000**
Taxes (SACEM)			
Divers	70		
Fournitures papeterie	20		
Produit de nettoyage	50		
Personnel bénévole	200	Bénévolat	200
		DJ, artistes, Jury,	200

SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	1801		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2401	**TOTAL**	2401

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel
servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.